

01/2021

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 05 mars 2021
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
25	21	1	22

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq mars à quatorze heures 30 minutes, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 24/02/2021, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
24/02/2021

Présents : Alain Crémont, Olivier Engrand, Dominique Bonnaud, Arnaud Battefort, Franck Briffaut, Jean-Pascal Berson, Alexandre de Montesquiou, Hervé Muzart, Marina Carette, Marcel Bombart, Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon), Philippe Montaron, Thierry Routier, Pascal Tordeux, Ginette Platrier, Alex Desumeur, Loïc Lalys, Yveline Delval, Nicolas Rébérot, Céline Le Frère, François Rampelberg, Christian Deulceux.

Procuration : Gilles Davalan, (suppléé par Vincent Philipon)

Excusés : Jean-Luc Nicolas, Patrick Dufour, Séverine Pelletier

Mme Celine Le Frère a été élue secrétaire de séance.

Objet : Demande de subvention relative à l'étude pour la mutualisation des offices de tourisme à l'échelle PETR.

Délibération n° 01 – 2020

Monsieur Thierry Routier indique que cette demande de subvention auprès de la région va permettre de prendre en charge 50 % du coût du projet de Mutualisation des Offices de tourisme du PETR. Il s'agit de l'élaboration d'un cahier des charges pour la finalisation du projet, établir une gouvernance et tous les documents afférents pour faire aboutir ce projet. Plan de financement de l'étude :

INTITULE	Dépenses		Recettes	
	Montants	Dépenses subventionnables		Montants
Etude mutualisation des Office du tourisme	38 000 €	38 000 €	Autofinancement	19 000 €
			Région Hauts-de-France	19 000 €
Total	38 000 €	38 000 €	Total	38 000 €

Le Président invite le Comité syndical du PETR à adopter la délibération suivante :

Vu l'arrêté préfectoral du 05 décembre 2018 portant création du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois au 1^{er} janvier 2019 ;

Vu l'Accord Cadre pour la mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADET) 2016-2021 ;

Vu la délibération n°19 du 27 septembre 2019 approuvant le Contrat de Rayonnement Touristique ;

Vu la convention d'engagements pour l'accompagnement à la mise en place d'une gouvernance commune en date du 25/02/2020, cosignée par le Président du PETR, Monsieur Jean-Marie CARRE et le Président de Aisne Tourisme Monsieur Pascal TORDEUX,

Vu les avis favorables du comité de pilotage des 18 novembre 2020 et 18 février 2021,

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré :

APPROUVE la conduite d'une étude réalisée par un cabinet spécialisé dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles et de procédure adaptée

AUTORISE Le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires et à signer les différentes pièces nécessaires à l'obtention de la subvention.

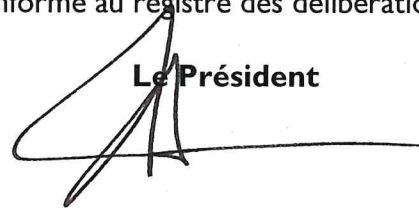
CHARGE et DELEGUE le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
22	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président



Alain CREMONT

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 30.1.03.2021

Transmission le 30.1.03.2021

Certifié exécutoire le 30.1.03.2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

30 MARS 2021